

ASSEMBLÉE NATIONALE

4 mai 2018

LUTTE CONTRE LES VIOLENCES SEXUELLES ET SEXISTES - (N° 778)

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° CL97

présenté par
Mme Valetta Ardisson

ARTICLE 4

À la première phrase de l'alinéa 4, substituer au mot :

« 4^{ème} »,

le mot :

« 5^{ème} ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Les contraventions de 4^{ème} classe s'appliquent jusqu'à présent aux atteintes sur des biens et non des personnes : c'est par exemple le cas de l'abandon des déchets qui entravent ou diminuent la liberté ou la sûreté de passage. En cohérence avec l'échelle des peines existantes, cet amendement vise à passer en contravention de 5^{ème} classe la nouvelle infraction.